



Déclaration liminaire du SNUDI-FO de l'Aisne à la CAPD du 23 juin 2026

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs, les membres de la CAPD,

Même si ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUDI-FO 02 ne peut passer sous silence l'épisode caniculaire et ses conséquences sur les écoles du département.

Une nouvelle fois, les personnels sont confrontés à des conditions de travail et d'accueil des élèves dégradées dans des locaux souvent inadaptés aux fortes chaleurs. Les vagues de chaleur ne sont pourtant plus des événements exceptionnels. Les besoins sont connus et les solutions également : rénovation thermique des bâtiments, équipements adaptés, investissements structurels à la hauteur des enjeux. Si les investissements nécessaires n'ont toujours pas été réalisés, c'est bien le résultat de choix budgétaires et politiques dont l'État employeur doit aujourd'hui assumer les conséquences.

Le SNUDI-FO 02 dénonce également l'absence de consignes claires et uniformes sur l'ensemble du département. Les réponses apportées aux équipes diffèrent trop souvent selon les circonscriptions, plaçant les collègues dans l'incertitude. Certaines directives locales apparaissent même en contradiction avec les préconisations ministérielles.

Enfin, nous sommes particulièrement choqués d'apprendre que certains personnels se voient déconseiller de renseigner des fiches Santé et Sécurité au Travail. Nous rappelons que les collègues doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits et signaler toute situation qu'ils estiment susceptible de porter atteinte à leur santé ou à leur sécurité. Aucune pression, aucune consigne locale ne saurait remettre en cause ce droit fondamental.

Pour en revenir au cœur de cette CAPD, nous sommes aujourd'hui amenés à examiner les recours de collègues dont les demandes de temps partiel, d'allègement de service ou de disponibilité ont été refusées par l'administration.

Pour nombre de collègues, le temps partiel ou la disponibilité ne constituent pas un choix de confort mais une nécessité. Ils représentent souvent la seule solution permettant de poursuivre l'exercice de leur métier dans des conditions supportables, de préserver leur santé et de prévenir l'épuisement professionnel.

Ces demandes traduisent également la dégradation continue des conditions de travail dans l'Éducation nationale et les difficultés croissantes rencontrées par les personnels pour préserver leur santé et maintenir un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Depuis plusieurs années, les représentants des personnels alertent l'administration sur cette situation. Les signaux se multiplient : augmentation des fiches SST, des demandes de protection fonctionnelle, des démissions ou encore des ruptures conventionnelles. Ces indicateurs témoignent d'un malaise profond que l'administration ne peut plus ignorer.

Il est désormais indispensable que ces alertes soient entendues et que des réponses concrètes soient apportées aux revendications légitimes des personnels.

L'Éducation nationale revendique plus que jamais des valeurs de bienveillance, d'inclusion et d'accompagnement. Elle va même jusqu'à déployer les PAS, dispositifs dont notre organisation syndicale demande l'abandon, alors même que leur mise en œuvre s'effectue au mépris des votes exprimés par les représentants de la Nation. Pourtant, lorsqu'il s'agit de ses propres personnels confrontés à des problèmes de santé, à des situations familiales complexes ou à une dégradation de leurs conditions de travail, ces principes semblent trop souvent s'effacer derrière les contraintes de gestion et le manque de moyens.

Pour de nombreux collègues, la formule « nécessité liée à l'organisation du service » est devenue une réponse standardisée qui masque difficilement le manque de moyens auquel l'institution est confrontée.

Cette justification est invoquée pour limiter l'exercice de nombreux droits statutaires : temps partiels, disponibilités, mutations, détachements ou encore autorisations d'absence. Les personnels ne peuvent être les victimes permanentes d'une pénurie de recrutements et de choix budgétaires qui dégradent chaque année davantage le fonctionnement du service public d'éducation.

Des moyens financiers existent. La question n'est donc pas celle de leur absence, mais bien celle des choix politiques opérés. Alors que des milliards d'euros sont mobilisés pour d'autres priorités gouvernementales (comme le réarmement du pays et les dépenses militaires), l'Éducation nationale continue de subir suppressions de postes, restrictions budgétaires et dégradation des conditions de travail.

Au lieu de supprimer des centaines de postes au prétexte de la baisse démographique, il serait plus pertinent d'utiliser cette évolution pour améliorer les conditions de travail des personnels, répondre aux besoins des écoles et permettre un examen plus favorable des demandes formulées par les collègues.

Monsieur le Directeur académique, à l'heure où notre profession traverse une crise d'attractivité sans précédent, il est indispensable de préserver celles et ceux qui continuent à faire vivre l'École publique au quotidien. Les personnels ont besoin d'être entendus et soutenus.

C'est pourquoi le SNUDI-FO 02 vous demande de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de temps partiel, en respectant les quotités et les modalités sollicitées par les collègues. Il s'agit non seulement de garantir leurs droits, mais également de préserver leur santé, leur équilibre de vie et leur capacité à poursuivre l'exercice de leurs missions au service des élèves.

